

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Monot, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 03-01 du 1 décembre 2022

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS « ACADÉMIE FRATELLINI » ET « LA NEF » – CONVENTIONS – AVENANT AVEC LA COMMUNE DE COUBRON.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention triennale d'objectifs avec l'association Académie Fratellini approuvée par sa délibération n°2-3 du 7 novembre 2019,

Vu la convention d'objectifs 2022 -2024 avec l'association La Nef, approuvée par sa délibération n°3-1 du 24 mars 2022,

Vu la convention avec la commune de Coubron relative à l'achat de mobilier de bibliothèque standard dans le cadre de son projet de construction de médiathèque approuvée par sa délibération n°2-7 du 3 décembre 2020,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

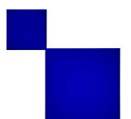
après en avoir délibéré,

- FIXE la subvention d'investissement à l'association « Académie Fratellini à 1 000 000 € relative aux travaux de rénovation et d'extension des locaux de l'association situés 1-9 rue des cheminots à La Plaine Saint-Denis ;

- ALLOUE une subvention d'investissement de 20 000 euros à l'association La Nef relative aux travaux d'aménagement de la cour, de la façade et du toit du bâtiment où se situe l'association ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Académie Fratellini ;
- La Nef ;



- APPROUVE l'avenant à la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec la commune de Coubron ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.